



Organisation de l'aviation civile internationale

NOTE DE TRAVAIL

A37-WP/39
EX/15
8/7/10
Rectificatif n° 1
13/9/10

ASSEMBLÉE — 37^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 20 : Personnel de l'OACI

SITUATION DU PERSONNEL DE L'OACI

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

RECTIFICATIF N° 1

Prière de remplacer les pages 1 (page de couverture) et 2 de la note A37-WP/39 par les nouvelles pages ci-jointes.



ASSEMBLÉE — 37^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Question 20 : Personnel de l'OACI

SITUATION DU PERSONNEL DE L'OACI

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note expose la situation du personnel de l'OACI pour 2007, 2008 et 2009, ceci comprenant la situation en matière de représentation géographique équitable (RGE) et de parité des sexes, une analyse des nominations aux postes des catégories des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et de leurs incidences en matière de RGE et de parité des sexes, ainsi que des données sur les ressources humaines (RH) telles que l'âge, la durée de service et les prévisions de départs à la retraite. Elle présente aussi des observations basées sur les statistiques et donne un aperçu de mesures futures concernant la planification du personnel, la RGE et la parité des sexes.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à entériner les mesures à prendre en ce qui concerne :

- la planification du personnel, y compris l'élaboration de stratégies de planification de la relève et de lignes directrices s'y rapportant ;
- le renforcement des processus internes de surveillance et de la responsabilité pour atteindre les objectifs de diversité en ce qui concerne la RGE et la parité des sexes ;
- l'exploration de possibilités d'apprentissage et de développement pour les candidats ressortissants d'États non représentés ou représentés au-dessous du niveau souhaitable, ainsi que pour les candidates.

<i>Objectifs stratégiques:</i>	La présente note de travail se rapporte aux Stratégies d'exécution de soutien n ^{os} 1, 4 et 7.
<i>Incidences financières :</i>	Sans objet.
<i>Références:</i>	A37-WP/1 Doc 9902, <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur</i> (au 28 septembre 2007) (A36-27, A24-20) Doc 7350, <i>Code du personnel de l'OACI</i>

1. INTRODUCTION

1.1 Aux termes des Résolutions A24-20 et A36-27 de l'Assemblée, le Conseil de l'OACI suit la situation en matière de diversité du personnel du Secrétariat en examinant les statistiques et les rapports annuels sur les décisions en matière de recrutement et leurs incidences sur la RGE, ainsi que sur la parité des sexes.

1.2 Cette note présente les renseignements sur la composition et la situation du personnel pour 2007, 2008 et 2009. Elle contient aussi des observations basées sur les statistiques et donne un aperçu de mesures futures concernant la planification du personnel, la RGE et la parité des sexes.

2. COMPOSITION ET SITUATION DU PERSONNEL DE L'OACI

2.1 Il y avait au 31 décembre 2009, 576 postes établis et 194 postes extra-budgétaires (temporaires), pour un total général de 770 postes; et 514 employés occupant des postes établis et 216 occupant des postes extra-budgétaires (temporaires), pour un total général de 730 fonctionnaires (cf. Appendice A). En ce qui concerne les types de contrats, les statistiques révèlent une augmentation constante des nominations sans perspectives de carrière pour le personnel des catégories des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur [passées de 46 % (142 sur 310) pour 2007 à 54 % (167 sur 312) pour 2009], ainsi qu'une baisse correspondante du nombre de contrats permanents.

Observation 1 : Il y a eu une diminution du nombre de postes établis de 2007 (698) à 2009 (576) et une augmentation du nombre de postes financés par des sources extra-budgétaires, passés de 11 % (83 sur 781) en 2007 à 25 % (194 sur 770) en 2009. Le recours accru à des postes extra-budgétaires, couplé à l'accroissement des nominations sans perspectives de carrière et à la diminution des nominations à des postes permanents, pourrait avoir des incidences considérables sur l'aptitude de l'OACI à attirer et conserver du personnel de haut calibre.

2.2 Au 31 décembre 2009, 197 des 226 postes soumis à la RGE étaient pourvus, et 74 des 190 États membres étaient représentés au sein du personnel de l'OACI, dont 72 à des postes soumis à la RGE. Ces précisions, ainsi qu'un tableau général de la répartition par région des 197 fonctionnaires occupant des postes soumis à la RGE figurent à l'Appendice B. Des renseignements détaillés sur le personnel du Secrétariat au 31 décembre 2009, par niveau du poste, par État et par région, figurent à l'Appendice C. Un aperçu de la représentation régionale et de la représentation des États pour les postes clés (D-2 et D-1) figure à l'Appendice D.

Observation 2 : Depuis 2007, le nombre d'États membres est resté constant, soit 190. Il y a eu une petite diminution du pourcentage global d'États non représentés, avec une augmentation correspondante du nombre d'États représentés au Secrétariat à des postes soumis à la RGE.

2.3 Au 31 décembre 2009, le pourcentage global de femmes dans les catégories des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur atteignait 31,5 %, le pourcentage le plus élevé de l'histoire de l'OACI. La parité des sexes a été réalisée au niveau D-2 (60 %), mais il y a toujours du retard aux niveaux D-1 (6 %), P-5 (15 %) et P-4 (28 %). Aux échelons plus bas, la parité des sexes a été réalisée aussi aux niveaux P-2 (65 %) et est proche de l'objectif au niveau P-3 (42 %) (cf. Appendice E). Dans les organisations du régime commun des Nations Unies, le pourcentage moyen d'ensemble des femmes dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur atteignait 40 %, la parité des sexes étant atteinte dans les classes P1 et P2 (cf. Appendice E-2).